



RECU EN PREFECTURE
Le 27 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-00058740-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 52 - Plan d'urgence " Revitalisation et animation des commerces " - Encaissement d'une subvention - Versement de subventions - Signature de conventions partenariales

Délibération n° 2019/005874

Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces »

Encaissement d'une subvention

Versement de subventions

Signature de conventions partenariales

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	15/10/2019	Favorable unanime

Contexte

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont engagé depuis plusieurs années une démarche offensive de redynamisation du centre-ville de Besançon, cœur d'Agglomération.

La mise en place d'un plan d'urgence est intervenue afin de soutenir le commerce de centre-ville face au mouvement des « gilets jaunes », qui a pu impacter fortement la fréquentation du centre-ville de Besançon.

Le Conseil Municipal du 19 septembre dernier a autorisé la signature de la convention-cadre et les conventions partenariales en application du « Plan d'urgence centre-ville » avec Grand Besançon Métropole, la CCI du Doubs, l'Office du Commerce et de l'Artisanat, l'Union des Commerçants de Besançon.

L'appui de l'Etat pour mettre en place ce plan dans son ensemble est de 212 624 € (Décision n° 19-0011 du 16 mai 2019).

Après signature de la convention-cadre, 50 % de la subvention (soit 106 312 €) sera versée, le versement du reliquat interviendra sur présentation du bilan et justificatifs des actions réalisées.

Il est présenté ci-après les différentes actions programmées ainsi que le plan de financement avec ventilation des subventions que l'Etat, et la Ville de Besançon le cas échéant, proposent de verser aux partenaires.

Action 1 : Plan de communication

- **Action 1-a** : Le plan de communication porté par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole a pour ambition de développer l'attractivité du territoire (marque de territoire)

Par ailleurs les associations vont intensifier leur plan de communication sur les manifestations et animations commerciales des prochains mois en centre-ville.

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Participations Ville de Besançon/GBM
1a Plan de communication renforcé	120 000 €	120 000 €	45 000 € 50 % : 22 500 € 11 250 € pour UCB 11 250 € pour OCAB	75 000 €

Les subventions à l'UCB et à l'OCAB pour un montant total de 22 500 € seront prises en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-94-6574-0019024-10011.

- **Action 1-b** : communication « j'aime mon centre-ville » (pilote CCI)

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Subvention Ville de Besançon
1b- J'aime mon commerce	10 780 €	10 780 €	8 624 € 50 % : 4 312 €	1 078 €

Les subventions de 4 312 € et 1 078 € à la chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs seront prises en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-94-65738-0019024-10011.

Action 2 : Plan d'animations commerciales renforcé

Action 2-a : extension des animations samedis piétons (pilote OCAB)

« **Les samedis piétons** » d'un budget annuel de 110 000 € est une opération commerciale mensuelle mise en place en 2014 ayant pour but de faire découvrir la diversité commerciale du centre-ville de Besançon. Sur la base d'une adhésion, les commerçants participants s'engagent à accepter les chèques cadeaux distribués lors de ces journées par l'Office du Commerce sur la base d'une grille échelonnée de référence. La communication se fait via divers supports (bus, presse papier, réseaux sociaux, panneaux lumineux). Il est proposé d'étendre et intensifier significativement cette communication dans un rayon de 100 à 200 km, principalement vers la zone frontalière Suisse voire sur le territoire Suisse.

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Subvention Ville de Besançon
2a-Animations commerciales renforcées	20 000 €	20 000 €	16 000 € 50 % : 8 000 €	4 000 €

Les subventions de 8 000 € et 4 000 € à l'OCAB seront prises en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-94-6574-0019024-10011.

Action 2-b : création d'un espace food truck « village street food » place de la Révolution du 27 juin au 3 octobre 2019 (pilote Ville de Besançon)

Action	Coût réactualisé de l'action	Base subventionnable	Subvention Etat	Participation Ville de Besançon/GBM
2b-Village street food	35 217 €	10 000 €	6 000 € 50 % : 3 000 €	21 030 € (Ville de Besançon) 14 187 € (GBM)

Action 2-c : installation de la Boutique connectée en octobre 2019 en centre-ville (**pilote CCI 25**)

La CCI propose une boutique ambulante mettant en valeur les nouvelles technologies au service des commerçants et des clients. La tournée d'un certain nombre de villes françaises fera halte à Besançon du 13 au 15 octobre 2019.

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Subvention Ville de Besançon
2c- Boutique connectée	10 000 €	10 000 €	2000 € 50 % : 1 000 €	2 600 €

Les subventions de 1 000 € et 2 600 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs seront prises en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-94-65738-0019024-10011.

Action 3 : Nouveaux services aux consommateurs (pilote Grand Besançon Métropole)

Action 3-a : plan d'urgence accessibilité au Centre-Ville : **Une offre accessibilité** (parking et transports en commun) spécifique pour l'accès au centre-ville le samedi

Pour favoriser le stationnement permettant l'accès aux commerces du cœur de ville suite aux perturbations causées par le mouvement des Gilets Jaunes, la Ville des Besançon a souhaité mettre en place une opération à 1 € le samedi de 14 h à 19 h sur tous les parkings en ouvrage de la ville.

Action 3-b : mise en place d'un espace de services en centre-ville

Le double objectif est de proposer des services aux clients afin de faciliter la découverte de notre ville et de ses commerces et de rendre plus lisibles et plus attractives les offres du cœur de ville pour accompagner les animations de fin d'année 2019.

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Participation Ville de Besançon
3a-Offre accessibilité parking	350 000 €	350 000 €	105 000 € 50 % : 52 500 €	-
3b- Espace de services en centre-ville	80 000 €	30 000 €	18 000 € 50 % : 9 000 €	12 000 €

Le versement de la subvention de l'Etat pour l'action « accessibilité » sera effectué au vu des factures présentées et sous réserve de l'accord de l'Etat.

Les subventions de 9 000 € et 12 000 € à Grand Besançon Métropole au titre de l'action « Espaces de services en centre-ville » seront prises en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-94-657351-0019024-10011.

Action 4 : Nouveaux services aux commerçants du centre-ville

Action 4 a : **Un numéro vert** est mis en place de façon à répondre aux questions des commerçants et les aiguiller vers le service ad hoc. Il est proposé la création d'un emploi 0,5 équivalent temps complet pris en charge pour partie par la collectivité. (**pilote Ville de Besançon**)

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Participation Ville de Besançon
4a-Numéro vert	11 000 €	11 000 €	8 800 € 50 % : 4 400 €	2 400 €

Action 4-b : aide à l'accélération de la digitalisation des commerces de centre-ville (**pilote OCAB**):

L'objectif est favoriser les ventes multicanales.

Cette aide peut se matérialiser sous différentes formes via une association de commerçants, libre ensuite aux commerçants de profiter d'une offre promotionnelle sur une plateforme de vente en ligne.

Action	Coût action	Base subventionnable	Subvention Etat	Subvention Ville de Besançon
4b-Aide à la digitalisation des commerces	4 000 €	4 000 €	3 200 € 50 % : 1 600 €	800 €

Les subventions de 1 600 et 800 € à l'OCAB seront prises en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-94-6574-0019024-10011.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale octroyée s'élève à 66 890 € et sera prise en charge sur les crédits ouverts au budget 2019 comme indiqué auparavant.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'encaissement de la subvention de l'Etat accordée par décision ministérielle n° 19-0011 du 16 mai 2019 d'un montant de 106 312 €, soit 50 % des 212 624 € accordés, versée à la signature de la convention-cadre. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan et des justificatifs (factures) la réalisation des actions étant prévue jusqu'au 19 mai 2020 inclus, comme mentionné dans la convention-cadre (article 9) de l'opération « revitalisation et animation des commerces ».
- de reverser aux partenaires 50 % des aides de l'Etat relatives aux actions qu'ils auront mis en œuvre, soit 46 412 € répartis comme suit :
 - Grand Besançon Métropole, 9 000 €,
 - Office de Commerce et de l'Artisanat, 20 850 €
 - UCB, 11 250 €
 - CCI du Doubs, 5 312 €
- de se prononcer favorablement sur l'attribution et le versement d'une subvention de 12 000 € pour Grand Besançon Métropole, de 4 800 € pour l'Office de commerce et de l'artisanat, et 3 678 € pour la CCI du Doubs, ces subventions correspondant aux co-financements de la Ville de Besançon sur ce plan d'actions,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions partenariales et tous les actes y afférents.

M. FOUSSERET, M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4



Danielle DARD.

